

l'uranium porte, je crois, sur l'utilisation de l'eau lourde. Conséquemment, pourquoi importons-nous de l'eau lourde alors que le Canada, je crois, est non seulement le plus grand producteur, mais un des plus grands centres de recherches sur l'eau lourde? Pourquoi importons-nous de l'eau lourde?

L'hon. M. Fleming: C'est l'*Atomic Energy of Canada Limited* qui en importe. C'est à sa demande que nous avons prolongé l'application de ce numéro qui aurait cessé le 1^{er} juillet 1960. L'application en est prolongée au 1^{er} juillet 1962. La société a jugé nécessaire d'importer de l'eau lourde de l'étranger.

M. Winch: Durant la dernière guerre, c'était la *C.M. and S.*, je crois, qui produisait de l'eau lourde. En produit-elle encore? On m'informe justement que cette usine a été fermée après la guerre, de sorte que ni le Canada, ni la *C.M. and S.* n'en produisent maintenant. On ne produit plus d'eau lourde au Canada.

L'hon. M. Fleming: Je ne suis pas sûr que l'*Atomic Energy of Canada* produise de l'eau lourde, mais je sais qu'elle a assuré au gouvernement qu'elle est obligée d'en importer. Les importations de 1959 dont j'ai parlé ont été faites par l'*Atomic Energy of Canada Limited*. Cette société a demandé cette extension afin d'obvier à une hausse de son coût de production.

L'hon. M. Pearson: Le ministre pourrait-il me dire si, en vertu du règlement actuel, un particulier ou une société privée peut importer au Canada de l'uranium sous quelque forme?

L'hon. M. Fleming: Je ne saurais donner une réponse précise à ce sujet. A vrai dire, personne n'a l'occasion d'importer de l'uranium au Canada car, en fin de compte, le Canada est un important producteur d'uranium. Comme je l'ai signalé, il n'y a pas eu d'importations et on n'a pas lieu de croire qu'il y en aura. Si ce numéro est énoncé en ces termes, c'est parce que le Canada est un important producteur et que cela pourrait nous être utile dans nos rapports avec d'autres pays.

M. Winch: Puis-je poser une autre question à propos de cette affaire qui revêt un grand intérêt pour moi. C'est un fait que durant la dernière guerre et quelque temps après, le Canada était un gros producteur d'eau lourde. Si je me souviens bien, je crois que c'était la *C.M. and S.* qui la fabriquait. Elle n'en fabrique plus, toutefois, depuis un certain nombre d'années. Maintenant que le Canada s'est engagé,—et là je suis sûr que ce que j'avance est exact,—dans un domaine de la recherche sur l'énergie atomique où d'autres

[M. Winch.]

pays n'ont pas pénétré, soit l'utilisation d'eau lourde à un certain stade de cette recherche, et que le Canada ne produit plus d'eau lourde ou en a cessé la production, et étant donné que nous en avons besoin,—le ministre a déclaré en effet que c'était sur demande que notre recherche et nos études se poursuivaient dans ce domaine,—puis-je demander comment il se fait que pour nos propres recherches, entreprises aux frais du gouvernement fédéral, l'eau lourde n'étant plus fabriquée au Canada, nous fixions un droit de 25 p. 100, tarif général sur l'importation d'un produit nécessaire et que nous ne fabriquions plus nous-mêmes? J'aimerais bien être fixé là-dessus.

L'hon. M. Fleming: Je crois que le député n'a pas bien compris la portée de ce numéro.

Le numéro prolonge simplement de deux années la période d'entrée en franchise, au tarif de la nation la plus favorisée, de l'eau lourde et de l'uranium importés sous les formes précisées.

M. Winch: De qui pourrait-on en acheter, si ce n'est des pays bénéficiant du tarif de la nation la plus favorisée?

L'hon. M. Fleming: Je parle du tarif de la nation la plus favorisée. Cela va permettre l'entrée en franchise selon le tarif de la nation la plus favorisée.

(Le numéro est adopté.)

M. le président: La partie III est-elle adoptée?

M. Benidickson: Non. Ce matin, j'ai parlé d'un mémoire que le syndicat agricole interprovincial a présenté au gouvernement au sujet des machines agricoles usagées. Avant l'adoption de cette page, peut-être le ministre devrait-il nous dire ce qu'il en pense.

L'hon. M. Fleming: Qu'on me permette de signaler qu'il n'y a rien ni dans cette page ni dans ce bill qui traite de machines agricoles usagées. Si l'honorable député veut poser des questions au sujet de l'importation de machines agricoles usagées, il devra les poser à mon collègue, le ministre du Revenu national, au moment voulu.

M. Benidickson: Comme chacun le sait, monsieur le président, nous modifions le numéro tarifaire de base n° 409 du tarif des douanes. C'est un numéro qui a trait à un très grand nombre de produits agricoles. D'importantes industries canadiennes ont fait savoir que certains amendements sembleraient appropriés lorsque le Parlement en viendrait, comme c'est le cas actuellement, à étudier des modifications à la liste rattachée à cette loi.

L'hon. M. Fleming: Si mon honorable ami me le permet, je lui ferai observer que le